

### Examen de l'investissement étranger

moment-là, on les attend, parce que les banques ne sont jamais là pour venir à la rescousse de ces entreprises et leur refusent tout crédit supplémentaire. C'est alors que nos industriels, désespérés, pour ne pas tout perdre, se livrent au premier offrant, et ce premier offrant est toujours, comme par hasard, un Américain. Et le plus tragique de l'affaire, c'est que l'industriel américain financera l'achat de cette industrie canadienne avec les mêmes crédits qu'on a refusés au propriétaire canadien, c'est -à-dire que la même banque canadienne qui a refusé la finance nécessaire à l'industriel canadien offrira le double à l'Américain, qui deviendra le nouveau propriétaire sans avoir déboursé plus de 10 p. 100 de l'actif.

• (1650)

J'ai des exemples concrets à donner, monsieur l'Orateur, au sujet du problème que je viens d'exposer, et c'est pourquoi je suis très étonné de ne pas entendre parler de cette manière d'agir de nos institutions bancaires. Pourtant, le ministre sait très bien que nos banques favorisent beaucoup plus les étrangers que les Canadiens eux-mêmes.

J'ai en mémoire l'exemple vécu d'un de mes amis qui, possédant un investissement de plus d'un million de dollars, n'aurait eu besoin que de \$250,000 pour rétablir sa liquidité, sans quoi c'était la faillite. Aucune banque n'ayant voulu le financer, il n'avait donc que deux solutions: la faillite ou la vente de son entreprise à des intérêts américains. Il a choisi la dernière. Le nouveau propriétaire américain se présenta deux jours après à la banque qui avait déclaré n'avoir pas de fonds disponibles pour le propriétaire canadien et reçut \$400,000 contre les mêmes garanties.

Voilà la principale cause des nombreuses faillites commerciales et industrielles au Canada, la cause majeure du transfert de nos industries secondaires et tertiaires aux mains des étrangers. Je me demande bien quand le ministre va enfin passer à l'action et cesser de faire des études dont les résultats sont déjà connus de toute la population.

Le ministre dit qu'on encouragera les Canadiens à investir dans leurs industries. Au fait, nous avons déjà accordé une réduction d'impôt de 20 p. 100 sur les premiers \$50,000 de revenus des sociétés canadiennes, mais il va falloir davantage. Le gouvernement devra songer à participer davantage à la promotion d'industries mixtes.

Bien sûr, nous ne pouvons admettre la doctrine socialiste du Nouveau parti démocratique qui n'offre comme solution, pour le contrôle de notre économie, que l'étatisation de nos industries.

Nous sommes plus démocrates et nous ne voulons pas mettre de côté cet actif par excellence qu'est l'entreprise privée, l'initiative privée. Nous constatons que l'entreprise privée a fait des miracles au cours des siècles passés. Nous prétendons aujourd'hui, à cause de l'apparition de la machine, de l'électronique et de toutes les découvertes scientifiques, que l'État doit prêter ses efforts pour permettre aux nouvelles grandes industries de se développer sans déshumaniser la société. Si les Canadiens veulent vraiment devenir propriétaires de leur économie, il va falloir accentuer la participation.

Monsieur l'Orateur, par participation, j'entends autant la participation patronale qu'ouvrière. A mon avis, le salut et la reconquête de nos industries doit encore se faire grâce à cette participation qui est nécessaire aujourd'hui, parce que des commerces ou des industries où le propriétaire a rendu son personnel participant, où il a tout simplement donné des actions à ses employés, sont

aujourd'hui florissants. Dans ces commerces, il ne se produit jamais de grèves; tous les ouvriers sont intéressés et, bien entendu, le propriétaire touche moins de revenus. Même si le propriétaire d'une industrie touche 50 p. 100 des revenus, il jouit de 90 p. 100 de plus de sécurité, il obtient 90 p. 100 de plus de services.

Voilà pourquoi je dis que le secret du triomphe canadien serait d'accélérer cette participation, en adoptant des lois favorisant l'investissement du capital ouvrier dans nos industries. Je crois qu'en encourageant la participation ouvrière-patronale, le ministre ferait un grand pas vers le contrôle de nos industries.

Certains nous disent que nous sommes contre l'investissement étranger, au Canada, ce qui est inexact. Au fait, nous l'approuvons, à la condition qu'il soit contrôlé et rapporte aux Canadiens, plutôt que de simplement offrir du travail de nègres blancs aux Canadiens français et permettre la fuite des plus gros revenus vers l'étranger, tout en ne nous laissant que les restes.

Ce n'est pas ce que nous voulons. Nous voulons que tout le monde participe, et nous invitons l'investissement du capital étranger, mais, là encore, pour autant qu'il en sera capable, le gouvernement devrait adopter des lois visant à contrôler l'entrée du capital étranger. Pour ce faire, il faudrait prévoir le paiement de royautés, plutôt que d'accueillir ce capital comme une faveur qui nous serait faite.

Je crois qu'en permettant aux étrangers d'investir au Canada, on leur fait une faveur. Et les investisseurs devraient payer leur quote-part des royautés. Alors, et alors seulement, nous commencerons non seulement à ne pas rejeter le capital étranger, mais à l'accueillir favorablement, pour autant que nous en retirerons ce qu'il convient.

Voilà pourquoi j'ai entendu avec satisfaction le ministre annoncer l'appui de l'industrie canadienne et l'octroi des subventions nécessaires à leur expansion.

Le deuxième point signalé par le ministre, c'est qu'il importe que les capitaux étrangers rapportent le maximum au Canada. Voilà le vœu que nous formulons, et l'on peut compter que sur certains points nous appuierons le ministre.

## MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

### LES COMMUNICATIONS

#### L'AUGMENTATION DES TARIFS DE BELL CANADA

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Avant de passer à la suite des travaux, je devrais peut-être parler de la question soulevée aujourd'hui lorsque le député de York-Sud a proposé l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 26 du Règlement afin de discuter d'une ordonnance de la Commission canadienne des transports. Les députés ont convenu d'accorder à la présidence le temps d'étudier la motion. Lorsqu'elle a été présentée, j'ai exprimé des doutes quant à l'opportunité d'un débat sur une motion d'ajournement pour étudier cette importante question, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'une question d'envergure nationale, urgente.